

Le coût de la dégradation environnementale au Maroc est estimé à 3,52% du PIB en 2014



Le coût de la dégradation environnementale au Maroc a été évalué à près de 32,5 milliards de DH en 2014, soit 3,52% du PIB. C'est ce qui ressort d'une étude récente sur les coûts induits par la dégradation de l'environnement au Maroc, réalisée par le secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'Énergie et la Banque mondiale.

L'objectif de cette étude est d'évaluer le coût de la dégradation de l'environnement au Maroc. Plus précisément, elle estime en termes monétaires le coût économique de la dégradation environnementale causée par les activités déroulées pendant l'année de référence 2014.

Les pertes sont estimées à trois niveaux, indique le rapport de l'étude:

- Social, à travers la morbidité et la mortalité dues à la pollution de l'air et aux pratiques inadéquates d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène;
- Economique, tel que les pertes de production des forêts et des terres de parcours dues aux défrichements;

- Environnemental, comme la réduction de la valeur récréative des plages, causée par la dégradation du littoral.

Coûts liés à la dégradation des principales composantes de l'environnement

Les principaux résultats de cette étude montrent tout d'abord, et comme cité plus haut, que le coût de la dégradation environnementale au Maroc a été évalué à près de 32,5 MMDH en 2014, soit 3,52% du PIB.

Ils montrent également que les dégâts causés par les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'environnement global sont estimés, pour la même année, à 1,62% du PIB.

Selon le rapport, la pollution de l'eau (1,26% du PIB), constitue le premier vecteur de dégradation de l'environnement, suivie par la pollution de l'air (1,05% du PIB).

La dégradation des sols entraîne également des coûts considérables: 0,54% du PIB, notamment en raison de l'érosion des terres cultivées et du défrichement et la désertification des terres de parcours.

Les déchets représentent aussi un coût relativement important (0,4% du PIB). "Toutefois, il convient de signaler que la gestion des déchets municipaux s'est considérablement améliorée au cours de la dernière décennie", explique le rapport.

Les dégâts induits par la dégradation des zones côtières sont pour leur part à 0,27% du PIB. Cependant, ils sont largement sous-estimés, étant donnée que plusieurs facteurs polluants sont compris dans d'autres composantes.

Enfin, le coût de la déforestation et des incendies de forêts est estimé à 0,004% du PIB, un coût relativement faible. "Il atteste ainsi des efforts déployés par le gouvernement en vue de protéger les forêts", poursuit la même source.